

GENDARMERIE NATIONALECompagnie de gendarmerie départementale
de Béziers**ENQUÊTE PRÉLIMINAIRE****PROCÈS-VERBAL D'AUDITION**

BTA VALRAS-PLAGE

Code unité	Nmr P. V.	Année	Nmr dossier justice
04649	00720	2024	

VICTIME

Nmr pièce	N° feuillet
1	1 / 2

Le lundi 25 mars 2024 à 15 heures 20 minutes.

Nous soussigné Gendarme Alexis DELAIRE, Agent de Police Judiciaire en résidence à VALRAS PLAGE 34350
Sous le contrôle de l'Adjudant-chef Fabrice BARTHE, Officier de Police Judiciaire en résidence à VALRAS PLAGE 34350

Vu les articles 20, 21-1 et 75 à 78 du Code de Procédure Pénale.

Vu les articles 10-2 à 10-6 du Code de Procédure Pénale.

Nous trouvant au bureau de notre unité à VALRAS PLAGE 34350, rapportons les opérations suivantes :

IDENTITE DE LA PERSONNE VICTIME

Sexe	Nom	Prénom
M	THOMAS	Thibault
Situation de famille	Validité état-civil	
Célibataire	Identité confirmée	
Date naissance	Commune naissance et Code Postal	Pays
06/02/1958	ISSY LES MOULINEAUX 92130	France
Adresse	INSEE	
9 Impasse les Hauts de Serignan	34299	
Commune résidence et Code Postal	Pays	INSEE
SERIGNAN 34410	France	34299
N° de téléphone	N° tph portable	Profession
	06.07.04.66.88	RETRAITE
		Nationalité
		Française
e-m@il	Fax	
Consentement Portalis	non	

COMMUNICATION PAR VOIE ELECTRONIQUE AU COURS DE LA PROCEDURE

La personne entendue n'accepte pas de recevoir communication des avis, convocations et documents intéressant la procédure par voie électronique.

ENREGISTREMENT DES DONNÉES A CARACTÈRE PERSONNEL

Information à l'intéressé :

La personne entendue est informée que conformément à la loi du 6 janvier 1978, ses données à caractère personnel collectées dans le présent procès-verbal sont enregistrées et utilisées par la gendarmerie nationale dans le traitement LRPNGN autorisé par décret n° 2011-111 en date du 27 janvier 2011 modifié et destiné à faciliter le traitement de la procédure.

Elle est également informée :

- que le délégué à la protection des données du ministère de l'intérieur sis Place Beauvau, 75008 Paris Cedex contrôle ce traitement.
- que pour exercer ses droits d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation, elle doit adresser directement auprès de la direction générale de la gendarmerie nationale sise au 4 rue Claude Bernard, 92130 Issy-les-Moulineaux.
- qu'elle peut également adresser une réclamation auprès de la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) sise au 3 place de Fontenoy, TSA 80715 75334 PARIS Cedex 7

ÉVALUATION PERSONNALISÉE

Au regard de l'évaluation personnalisée de la victime réalisée par nous, Gendarme Alexis DELAIRE, Agent de Police Judiciaire en résidence à VALRAS PLAGE 34350, aucune mesure particulière de protection ne nécessite d'être mise en oeuvre, à ce stade.

La personne entendue est informée qu'à tout moment de l'audition, une nouvelle évaluation et des mesures de protection pourront être décidées, à sa demande ou à notre initiative.

La personne entendue**L'Agent de Police Judiciaire**



AUDITION

Entendons la personne dénommée ci-dessus qui nous déclare :

Je me présente pour déposer plainte contre X pour l'usurpation de ma plaque d'immatriculation.

J'ai reçu ce jour une contravention en date du 14/03/2024 à 00 heures 27 minutes pour une vitesse excessive au 38 avenue de la République 78640 NEAUPHLE LE CHATEAU.

Le véhicule en infraction au code de la route, pour lequel je reçois l'amende, est immatriculé sur la contravention GH-288-QM de marque PIAGGIO que j'ai reçu à mon adresse.

Le véhicule en question m'appartenant est un scooter PIAGGIO MP3 530 HPE. Je suis titulaire de ce véhicule depuis le 21/07/2022, date à laquelle j'ai acheté neuf ce véhicule.

Le plus loin que je suis allé avec ce scooter est MONTPELLIER. Je ne suis jamais parti au-delà ni même à PARIS avec ce véhicule.

Ma plainte étant déposée contre auteur inconnu, elle sera classée sans suite si les investigations ne permettent pas d'identifier l'auteur des faits. Je suis avisé(e) que je ne serai informé des suites uniquement en cas d'identification de l'auteur.

Information à l'intéressé :

La personne entendue est informée que conformément à la loi du 6 janvier 1978, ses données à caractère personnel collectées dans le présent procès-verbal sont enregistrées et utilisées par la gendarmerie nationale dans le traitement LRPNGN autorisé par décret n° 2011-111 en date du 27 janvier 2011 modifié et destiné à faciliter le traitement de la procédure.

Elle est également informée :

- que le délégué à la protection des données du ministère de l'intérieur sis Place Beauvau, 75008 Paris Cedex contrôle ce traitement.

- que pour exercer ses droits d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation, elle doit adresser directement auprès de la direction générale de la gendarmerie nationale sise au 4 rue Claude Bernard, 92130 Issy-les-Moulineaux.

- qu'elle peut également adresser une réclamation auprès de la commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) sise au 3 place de Fontenoy, TSA 80715 75334 PARIS Cedex 7

Je déclare la réalité des faits énoncés ci-dessus et avoir pris connaissance de cette information.

Je dépose plainte et j'ai reçu un récépissé de dépôt de plainte.

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à changer, à y ajouter ou à y retrancher.

A VALRAS PLAGE 34350, le 25 mars 2024 à 15 heures 35 minutes.

La personne entendue

L'Agent de Police Judiciaire

